

AMALLIS

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU
17 DECEMBRE 2021
9H30 – 10H30

REPRESENTANT : M.BERNIER (Direction), assisté de M. COCLIN Tristan, responsable AAD.

MEMBRES DU CSE PRESENTS :

Titulaires : Mmes BELOT, BRAULT, JALLET, LAPRUGNE, MARTIN, POIRIER, RIFFARD, ROLLET.

MEMBRES DU CSE EXCUSEES : Mmes CHOTARD-OLIVIER, LESPINASSE, TISSOT.

La réunion se déroule en visio-conférence.

9h30 – 9h45 : CSE/POINT CSSCT

I - POINT SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ARRETS MALADIE

Sur les mois de septembre, octobre et novembre 2021, on constate une baisse du nombre d'arrêts maladie par rapport à 2020 :

| | 2020 | 2021 |
|-----------|-------|-------|
| Septembre | 1 243 | 1 161 |
| Octobre | 1 343 | 1 233 |
| Novembre | 1 533 | 1 011 |

Sur les mois de septembre et octobre 2021, on constate une baisse du nombre d'accidents du travail et une augmentation en novembre par rapport à 2020 :

| | 2020 | 2021 |
|-----------|------|------|
| Septembre | 439 | 292 |
| Octobre | 429 | 357 |
| Novembre | 417 | 468 |

Le nombre de chutes a été croissant tout au long de l'année. Elles représentent 50% des accidents de travail.

Un point positif est à noter : seulement un accident de circulation est à déplorer sur ces 3 derniers mois.

2 – RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU 06.12.2021

M. COCLIN fait une présentation de ces points.

Au 6 décembre : 4 salariés et 6 bénéficiaires sont positifs à la COVID 19 et beaucoup de cas contact sont dénombrés.

Rappel :

- si cas contact (c'est-à-dire contacté par la CPAM) : se faire tester au plus vite tout en continuant de travailler.
- si résultat positif : prévenir les usagers visités durant les 72h qui ont précédé le test.

Un salarié peut se faire tester à tout moment s'il a des symptômes (test gratuit pour les personnes vaccinées).

En ce qui concerne la positivité des enfants : les parents doivent s'isoler 17 jours.

Les gestes barrières ne sont pas toujours respectés par les usagers (malgré un nouveau courrier parti en novembre), certains usagers ne sont pas vaccinés, il faut être très prudent.

Le télétravail est à 2 journées par semaine.

La dose de rappel (3^{ème} dose) n'est pour le moment pas obligatoire pour le travail.

La commande d'EPI a été faite, livraison prévue dans une quinzaine de jours et distribution dans les antennes fin décembre. Une commande de fioles de gel de 100ml est prévue (une par salarié). L'association n'a pas de problème de stocks (notons toutefois que le prix des EPI ne cesse d'augmenter).

9h45 à 10h30 : CSE

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25-11-2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant le mois de novembre 2021 nous a été remise en amont par mail.

Au 1^{er} novembre, nous dénombrons 479 salariés (430 en CDI et 49 en CDD).

III – CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation au 30 novembre 2021 nous a remise en amont par mail.

Nous dénombrons 33 contrats de moins de 70 heures en avril 2021.

IV – RETOUR SUR LA CONSULTATION DES ELUS PAR MAIL DU 10/12/2021 DANS LE CADRE D'UN DOSSIER D'INAPTITUDE.

Mme L.M., agent à domicile sur le secteur de MEAULNE est en CDI depuis le 1er novembre 2017. Un échange entre l'employeur et le médecin du travail a eu lieu le 1er décembre 2021 en lien avec l'étude de son poste et de ses conditions de travail du 10 mars 2017.

Le médecin, lors de la visite du 8 décembre, a déclaré la salariée inapte avec les commentaires suivants :

"Inaptitude en une visite ce jour, au poste d'aide à domicile, compte tenu des restriction suivantes : pas de mouvement en surélévation des 2 bras ni de port de charges de plus de 3 kg, pas de mouvement répétitif des 2 bras, limitation des déplacements. L'état de santé de la salariée fait obstacle à tout reclassement dans un emploi".

Cette mention apparaissant sur l'avis du médecin du travail, et selon l'article L1226-12 du Code du Travail, l'employeur est dispensé de recherche de reclassement.

QUESTIONS POSÉES PAR LES ELUES DU CSE

V – QUAND EST-CE QU'AMALLIS VA METTRE EN PLACE LA SUBROGATION ?

Pas de mise en place de la subrogation.

L'AG2R arrive à maintenir un complément de salaire rapidement. Le constat est que, lorsqu'une personne se manifeste auprès du service Ressources Humaines ou des élus, le motif est lié au demandeur qui n'a pas remonté les éléments attendus.

VI – EST-CE QUE LE PERSONNEL ADMINISTRATIF PEUT QUITTER SON POSTE DE TRAVAIL PLUS TOT POUR ALLER A LA VACCINATION ? DECOMpte-T-IL SES HEURES ?

Puisqu'il n'y a pas d'obligation vaccinale, il peut quitter son poste de travail mais décompte ses heures.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Sur la paie de décembre, va être versée la « prime indemnité inflation »

L'employeur a jusqu'à fin février pour la verser.

Il faut avoir touché moins de 26000 € brut entre le 1^{er} Janvier 2021 et le 31 octobre 2021.

Les personnes faisant des chèques CESU bénéficieront de la prime via l'URSAFF.

2. Planning des prochains CSE :

- 27 janvier 2022
- 10 mars 2022 (CSSCT)
- 07 avril 2022
- 05 mai 2022
- 16 juin 2022 (CSSCT)
- 4 aout 2022
- 8 septembre 2022 (CSSCT)
- 21 octobre 2022
- 17 novembre 2022
- 16 décembre 2022 (CSSCT)

Prochaine réunion le 27.01.2022

La secrétaire
POIRIER Cindy

